



Vie Autonome France
Coordination Handicap et Autonomie

« Situations de Handicap, Autonomie et Citoyenneté »

Communiqué de presse

À l'occasion de la Conférence Nationale du Handicap qui sera animée par le Président de la République le jeudi 19 mai à l'Élysée, le COMBAT* rappelle l'impérieuse nécessité que soit abrogée l'Ordonnance du 26 septembre 2014 concernant l'accessibilité du cadre bâti et des transports et ses textes réglementaires afférents, et que simultanément soit mis en œuvre un nouveau corpus juridique relançant le processus d'accessibilisation de la Cité.

En effet, le choix gouvernemental de répondre favorablement aux exigences d'un grand nombre de promoteurs, de propriétaires privés et publics, et de bailleurs sociaux via la multiplication de dérogations de toute nature, non seulement en matière d'établissements recevant du public existants mais aussi en matière d'ERP neufs et de bâtiments collectifs d'habitation neufs, remet en cause les maigres acquis obtenus dans ce domaine ces 40 dernières années.

De ce point de vue, eu égard tout à la fois à la durée de vie du cadre bâti qui se mesure à minima en plusieurs décennies et à l'augmentation du nombre de personnes à mobilité réduite (conséquences d'accidents divers, rupture d'autonomie en raison de multiples pathologies, y compris cognitives, mais aussi de l'avancée en âge de la population, etc...), le COMBAT tient à souligner le caractère d'intérêt général que revêt l'accessibilité de la Cité, des logements, et des transports pour l'ensemble de la population

En outre, le COMBAT entend rappeler avec force combien le Droit à une éducation inclusive des enfants, à l'emploi des adultes, à l'accompagnement et à la Vie autonome sont très largement tributaires de l'accessibilité du cadre de vie !

Par ailleurs, le COMBAT tient à dénoncer le double langage gouvernemental depuis 10 ans qui consiste à signer des Conventions internationales stipulant que le droit à aller et venir librement relève des Droits de l'Homme et à n'avoir de cesse au plan national que de réduire l'autonomie de plus en plus de personnes au profit de quelques égoïsmes privés et d'un grand nombre de facilités publiques.

Aussi, le COMBAT se félicite de l'écho que trouve son action et appelle toutes les personnes qui se sentent concernées, à quelque titre que ce soit, par la nécessité d'agir dans ce domaine à prendre une part active, ne serait-ce que dans leur commune de résidence, à cette campagne de sensibilisation et de mobilisation de la population par toute action démocratique à leur convenance.

Le 17 mai 2016.

* COMBAT : Comité d'Organisations et de Militants de Base pour l'Accessibilité Totale.

Pour tout contact :
Vincent Assante.
03 80 71 28 91.